Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 102 (1976)
Heft: 17

Artikel: Les architectes et ingénieurs indépendants et la Conférence suisse de la construction (CSC)
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-72950

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les architectes et ingénieurs indépendants et la Conférence suisse de la construction (CSC)

La récession économique qui a touché durement les différentes branches de la construction a eu pour conséquence que bien des milieux se sont rapprochés des associations professionnelles dont la vocation naturelle est de défendre les intérêts de leurs membres.

Il n'existait jusque-là aucun organisme représentant l'ensemble des branches de la construction qui soit à même, à titre d'interlocuteur représentatif, d'exercer une influence positive sur les autorités fédérales. Les bureaux d'architectes et d'ingénieurs indépendants en particulier ne s'étaient pas organisés auparavant et n'avaient, par conséquent, jamais été consultés sur des questions pourtant décisives.

A l'époque critique où le Conseil fédéral prenait une série de mesures urgentes et alors que s'annonçait la récession de nature structurelle qui a suivi, il eût pourtant été d'un grand intérêt que nos autorités fédérales puissent consulter les représentants des bureaux d'architectes et d'ingénieurs (à titre d'exemple : les ingénieurs et les architectes ont ressenti les tendances récessives dans le domaine de la construction au moins un à deux ans avant les entrepreneurs et les fournisseurs).

Conférence suisse des architectes et des ingénieurs indépendants (CSAII)

Conscientes que seul un organisme regroupant les fédérations et associations d'architectes et d'ingénieurs indépendants — ayant défini les niveaux de qualification à exiger de leurs membres — pouvait jouer le rôle d'organe consultatif représentatif auprès du Conseil fédéral et des autorités fédérales, l'ASIC, la FAS et la FSAI ont fondé la Conférence suisse des architectes et des ingénieurs indépendants (CSAII).

Les caractéristiques communes aux trois associations sont : l'exercice de la profession à titre indépendant, l'indépendance des membres face à des tiers et des niveaux de qualifications clairement définis.

La Conférence suisse des architectes et des ingénieurs indépendants est un complément à la SIA indispensable et elle représente les intérêts spécifiques des ingénieurs et des architectes ayant leur propre bureau.

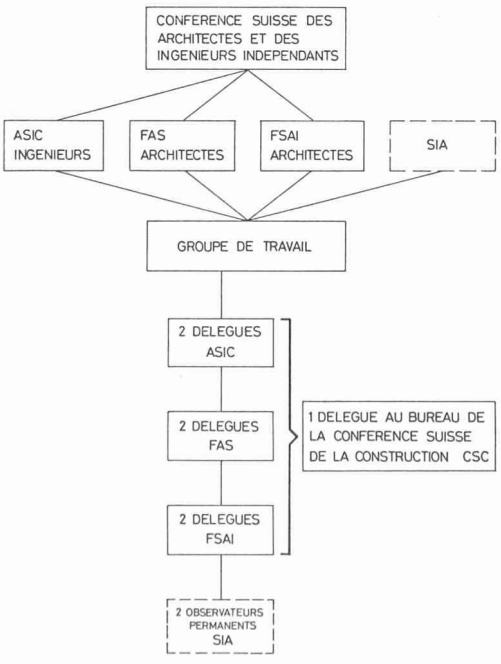

Elle se consacre aux trois tâches suivantes :

1. Défendre les intérêts des ingénieurs et des architectes qualifiés exerçant leur profession à titre indépendant face à une situation de concurrence accrue due à la récession.
2. Collaborer au sein d'organismes tels que la SIA, le REG, la CSC, etc.
3. Rendre service aux membres (information, problèmes patronaux).

Un groupe de travail permanent de la CSAII prend position à propos des problèmes courants qui se posent dans le domaine de la construction en général mais touchant tout particulièrement les bureaux d'ingénieurs et d'architectes. C'est ainsi qu'en juin 1975 des propositions détaillées pour une politique de l'emploi ont été soumises au Conseil fédéral. En janvier 1976, la CSAII demandait également la mise sur pied d'un nouvel article conjoncturel, estimant qu'une évolution régulière de la demande, donc non soumise à des fluctuations cycliques, créerait les conditions favorables à une planification raisonnable à moyen terme.

Les ingénieurs et les architectes indépendants de la SIA devraient donc absolument demander leur admission à l'une des trois associations : ASIC, FAS ou FSAI ; celles-ci étant à même de défendre efficacement leurs revendications légitimes.

Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC)

L'ASIC groupe les ingénieurs propriétaires de bureau qui répondent aux trois critères d'admission suivants : indépendance, compétence professionnelle et responsabilité personnelle.

Ses membres ne sont liés à aucune entreprise, aucun fournisseur, aucune société commerciale ou financière. Ils n'acceptent aucun avantage financier ou autre pouvant nuire à leur impartialité ou les éloigner de leurs devoirs face à un mandant.

Un membre de l'ASIC n'a le droit ni d'exercer une activité d'entrepreneur ni d'accepter une représentation commerciale. Il est rétribué exclusivement par les honoraires de son mandant.

Les membres doivent avoir acquis les connaissances théoriques et l'expérience pratique leur permettant d'exercer leur profession de façon irréprochable. Pour l'instant l'ASIC n'admet pas les sociétés ; elle n'admet que les ingénieurs qui dirigent leur bureau à titre d'indépendants et qui ne sont pas liés à des tiers, ce qui leur permet, face à leur mandant, d'assumer personnellement leurs responsabilités. Condition d'admission : le diplôme d'une école polytechnique. L'ASIC est membre de la FIDIC (Fédération internationale des ingénieurs-conseils) qui groupe 20 associations nationales comptant en tout plus de 10 000 membres diplômés d'une école polytechnique.

Fédération des architectes suisses (FAS)

La FAS est une fédération dont le but est de développer la confraternité entre les membres et de défendre leurs intérêts professionnels. Elle cherche à promouvoir une architecture et un aménagement du territoire de qualité.

Elle œuvre en faveur de la formation professionnelle, de la formation continue et de la recherche. Elle cherche à conserver à la profession son caractère d'indépendance et la considération dont elle jouit.

La FAS encourage la collaboration entre toutes les associations d'architectes, d'ingénieurs et d'urbanistes. Elle est fondatrice du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment (CRB) et éditrice de la revue mensuelle pour les arts et l'architecture « Werk ». La FAS est membre de l'Union internationale des architectes UIA.

Fédération suisse des architectes indépendants

La FSAI exige de ses membres qu'ils exercent leur profession à titre indépendant, qu'ils puissent faire état d'une bonne formation professionnelle et qu'ils soient désireux de promouvoir la profession d'architecte et de lui conserver la place qui lui revient dans la société en la maintenant à un haut niveau. Les autres critères sont : l'intégrité professionnelle et humaine ainsi que le sens de la collaboration dans la collégialité. L'inscription au Registre suisse REG en qualité d'architecte est exigée.

Les buts de la FSAI sont :

a) défendre les intérêts de ses membres ;
b) maintenir et renforcer l'influence et la considération que mérite la profession d'architecte ;
c) prendre position au sujet de tous les problèmes actuels touchant la profession sur les plans technique, économique et législatif et contribuer à leur solution.

La FSAI est membre de l'Union internationale des architectes (UIA) et éditrice de la revue « Archithèse ».

Collaboration avec la SIA

La Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, en sa qualité d'organisation faîtière des ingénieurs et des architectes employés et indépendants, de niveau universitaire, donne tout son soutien aux travaux de la Conférence suisse des architectes et des ingénieurs indépendants (CSAII) et collabore à ses travaux pour autant qu'ils touchent des problèmes professionnels concernant la totalité de ses membres, qu'ils soient employeurs ou employés.

La SIA se doit de sauvegarder les intérêts de l'ensemble de ses membres, qu'il s'agisse des architectes, des ingénieurs civils, ingénieurs électriciens, ingénieurs forestiers, ingénieurs mécaniciens etc. La SIA ne peut donc pas, de par sa structure, représenter les intérêts des propriétaires de bureau. Cette tâche doit être reprise par les associations telles que l'ASIC, la FAS et la FSAI créées à cet effet.

La Conférence suisse de la construction (CSC)

La Conférence suisse des architectes et ingénieurs indépendants (CSAII) représente et défend les intérêts de ses membres au sein du bureau de la Conférence suisse de la construction.

La CSC a été créée en 1975 dans le but de coordonner les efforts de l'industrie suisse de la construction. Elle comprend 124 associations professionnelles de la branche du bâtiment, réparties en quatre groupes principaux suivants :

1. Bureaux — d'architectes et d'ingénieurs
2. Branches du bâtiment et du génie civil — entrepreneurs, industries de la construction
3. Branches du second œuvre — ferblantiers, appareilleurs, menuisiers, plâtriers, peintres etc.)

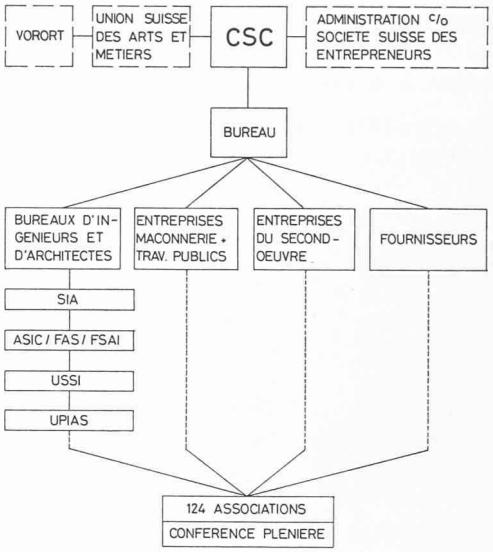

4. Fournisseurs — fabricants de ciment, chaux, gypse, machines de chantier, articles en métal, briques, industrie de la pierre

La CSC est organisée de la manière suivante :

Toutes les associations membres constituent la Conférence plénière qui se réunit deux fois par an et au sein de laquelle se recrutent le président et les trois vice-présidents. Ceux-ci désignent le bureau de la Conférence qui comprend le président, les trois vice-présidents ainsi que six à douze représentants d'associations professionnelles de l'industrie de la construction.

Le président et les trois vice-présidents doivent représenter chacun un des quatre groupes principaux (bureaux d'ingénieurs et d'architectes, entreprises de maçonnerie et de travaux publics, entreprises du second œuvre, fournisseurs). La nomination des six à douze membres du bureau de la CSC doit se faire en tenant compte de l'importance économique de chacun des groupes susmentionnés. Le bureau se constitue lui-même. Il fixe ses tâches, liquide les affaires courantes et représente la CSC face à des tiers.

La Conférence des architectes et ingénieurs indépendants CSAII fait partie intégrante du groupe « bureaux d'ingénieurs et d'architectes ». Elle est représentée par un délégué au sein du Bureau de la CSC. Elle y défend — en étroite collaboration avec la SIA — les intérêts des architectes et des ingénieurs indépendants dont le niveau de qualification a été défini. L'UPIAS et l'USSI font également partie du groupe « bureaux d'ingénieurs et d'architectes ».

L'UPIAS est une organisation patronale qui, dans certaines régions — principalement en Suisse romande et au Tessin — groupe les bureaux d'ingénieurs et d'architectes (ADLAT Tessin, AGA Genève, UPIAV Vaud, etc.).

Contrairement à la Conférence suisse des architectes et ingénieurs indépendants, l'UPIAS n'a aucune exigence quant au niveau de qualification de ses membres.

L'USSI est l'association des sociétés d'ingéniérie (Motor-Columbus, Elektrowatt, etc.).

La CSC a déjà entrepris différentes démarches dont l'objectif est la stimulation du marché de la construction grâce à l'injection de capitaux par la Confédération, la réduction du taux d'intérêts sur les hypothèques nouvelles, l'encouragement à la restauration d'immeubles anciens, etc.

H. Reinhard
Président de la CSAII